



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU
117 RUE ST-Louis
SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU (QUÉBEC) J0H 1T0**

***Avis public*
*AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ***

RÈGLEMENT NUMÉRO 25-480

**PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 25-480 EDICTANT LE CODE D'ÉTIQUE ET DE
DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 22-
450**

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Mme Julie Hébert, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Marcel-de-Richelieu à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 10 novembre 2025, le projet de règlement N° 25-480 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;

QUE l'adoption du règlement N°25-480 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 1 décembre 2025 à 19h à la salle communautaire;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 117, rue St-Louis à Saint-Marcel-de-Richelieu durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ À SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU, ce douzième jour de novembre 2025.

Julie Hébert
Directrice générale et greffière-trésorière